



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

GREMAN

Nom commercial : GREMAN

Code : 94 00012

Gamme : FONGICIDE

Date : 25/09/03

1 - IDENTIFICATION

- Société : SIPCAM-PHYTEUROP

Courcellor 2

35, rue d'Alsace

92531 LEVALLOIS-PERRET CEDEX

Tél. siège: 01 47 59 77 00

Tél. usine: 02 41 83 42 42

- Numéros d'urgence : CENTRE ANTI-POISONS

- PARIS Tél. : 01 40 37 04 04

- LYON Tél. : 04 72 11 69 11

- MARSEILLE Tél. : 04 91 75 25 25

2 - COMPOSITION - INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance 1 : TETRACONAZOLE => 100 g/l

Substance 2 : HYDROCARBURE AROMATIQUE (COUPE C10) =>

N° CAS Substance 1 : 112281-77-3

N° CAS Substance 2 : 64742-94-5

Risque(s) Substance 1 : Effet cancérogène suspecté. Preuves insuffisantes. Nocif par inhalation et par ingestion. Toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Risque(s) Substance 2 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

- Type de formulation : EC (Concentré Emulsionnable)

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS DE LA SPECIALITE

- Classification : Xn, NOCIF -

- Risques : R22 : Nocif en cas d'ingestion.

R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.

4 - PREMIERS SECOURS

- **Consignes générales** : Enlever les vêtements contaminés.
Eloigner la personne atteinte de la zone de travail. La conduire dans un endroit bien aéré et la protéger de l'hypothermie.
Ne rien administrer par voie orale et ne pas tenter de faire vomir un sujet inconscient.
Contacter le centre anti-poisons le plus proche ou un médecin.

- **Inhalation** : Voir consignes générales.

- **Ingestion** : En cas d'ingestion, consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

- **Contact avec les yeux** : Laver avec de l'eau claire pendant au moins 15 minutes. Consulter un ophtalmologue.

- **Contact avec la peau** : Laver les parties du corps qui auraient pu être en contact avec le produit.

5 - LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- **Moyens d'extinction recommandés** : Poudre, mousse, CO₂, eau sous forme pulvérisée.

- **Moyens d'extinction à éviter** : Jets d'eau directs.
Eau en masse.

- **Risques particuliers** : En cas d'incendie, risque de formation de gaz toxiques.

- **Mesures particulières de protection** : Equipement particulier de protection :
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et de combustion.

Autres informations:

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts.

Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Si les conditions le permettent, laisser brûler car l'eau peut accroître la pollution de l'environnement.

6 - DISPERSION ACCIDENTELLE

- **Protection individuelle** : Porter un vêtement de protection, des gants nitriles ou néoprènes,

des lunettes ou un pare visage.

- **Protection de l'environnement** : Récupérer le maximum de produit.

Adsorber sur support inerte (sable, sciure...). Dans tous les cas, éviter l'extension de la surface souillée. Collecter dans un récipient (fût), l'étiqueter et faire détruire en centre agréé. Eviter l'écoulement du produit ou des eaux d'incendie vers l'égout ou vers les cours d'eau.

- **Méthode de nettoyage** : Récupérer le maximum de produit par balayage ou par absorption, le reconditionner dans un récipient en bon état, l'étiqueter et diriger vers un centre de traitement agréé.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

- **Manipulation** : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Porter un vêtement de protection et des gants.

Eviter l'inhalation de vapeurs ou de poussières.

Consulter l'étiquette avant utilisation.

- **Stockage** : Conserver hors de la portée des enfants, à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Conserver le produit dans son emballage d'origine, dans un endroit frais et bien aéré.

Stocker à une température comprise entre -10°C et +50°C.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION

- **Dispositions générales** : Pour les mesures d'ordre technique à prendre, se référer aux rubriques 7 et 15.

Assurer une ventilation suffisante.

- **Moyens de protection individuels** : Etablir un roulement des manipulateurs par demi-journée.

Porter un vêtement de protection.

Utiliser seulement dans les zones bien ventilées.

- **Protection respiratoire** : Ne pas respirer les brouillards de pulvérisations.

- **Protection des mains** : Porter des gants nitriles ou néoprènes.

- **Protection des yeux** : Porter des lunettes ou un pare-visage.

Eviter le contact avec les yeux.

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

- **Protection de la peau** : Porter un vêtement de protection et des bottes.

Eviter le contact avec la peau.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Se laver les mains immédiatement après la manipulation du produit.

9 - PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

- **Formulation** : Concentré émulsionnable.
- **Aspect** : Liquide limpide.
- **couleur** : Bleu.

- **pH** : PH à 5% dans l'eau déminéralisée : 6,5 - 8.
- **Point d'éclair (°C)** : 62°C
- **Densité relative à 20°C (g/cm³)** : 0,935 - 0,945
- **Solubilité** : Dispersable dans l'eau en toutes proportions.

- **coeff./partage n-octanol/eau(log p)** : Non déterminé sur la formulation

10 - STABILITE / REACTIVITE

- **Conditions à éviter** : Humidité, chaleur, soleil.
Craint le gel. En cas de cristallisation, ou de prise en masse, la formulation peut être remise en état par simple élévation de température, sans dégradation.
- **Matières à éviter** : Matériaux polyéthylène (PE), caoutchouc.
- **Produits de décomposition dangereux** : En cas de décomposition, risque de formation de gaz toxiques.
- **Observations importantes** : Le produit peut être conservé au moins 3 ans sous climat tempéré, dans l'emballage d'origine bien fermé, dans un local frais et bien aéré (ne pas stocker à plus de 50°C).

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- **DL50 orale/rat** : 1248 mg/kg pour le rat mâle (matière active).
1031 mg/kg pour le rat femelle (matière active).
Entre 200 mg/kg et 2000 mg/kg (produit commercial).
- **DL50 cutanée/rat** : > 2000 mg/kg (matière active).
> 2000 mg/kg (produit commercial).
- **CL50 inhalation/rat** : > 3,66 mg/l air (matière active).

12 - INFORMATIONS ECOTOXICOLOGIQUES

- **Truite arc en ciel, CL 50 (96h)** : 4,8 mg/l (matière active).

- **Daphnies, CE 50 (48h) : 3,0 mg/l** (matière active).

13 - ELIMINATION

- **Produit** : Valorisation en centre agréé.

- **Emballage vide** : Réemploi interdit, bien vider, bien rincer.
Valoriser le déchet d'emballage suivant la réglementation en vigueur.

- **Reliquats, produits de rinçage** : Eliminer les fonds de cuve par épandage rapide sur le champ après les avoir dilués 5 fois.
Epandre les eaux de rinçage sur le champ le plus proche de même culture.

14 - REGLEMENT TRANSPORT

ADR :

Désignation : UN 3082, matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, N.S.A., (hydrocarbures aromatiques en C10, tétraconazole), 9, III.

Classe : 9

N° d'identification du danger : 90

N° d'identification de la matière : 3082

Etiquette(s) de danger : 9

Groupe d'emballage : III

IMDG :

Désignation : UN 3082, matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, N.S.A., (hydrocarbures aromatiques en C10, tétraconazole), 9, III.

Classe : 9

N° ONU : 3082

Etiquette(s) de danger : 9

Groupe d'emballage : III

Polluant marin : oui

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- **CLASSIFICATION/ETIQUETAGE DIRECTIVES CEE :**

- **Classification** : Nocif.

- **Symbole(s) de danger** : Xn

- **Phrase(s) de risque** : R22 : Nocif en cas d'ingestion.

R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.

- **Conseil(s) de prudence** : S2 : Conserver hors de la portée des enfants.

S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et

consulter un spécialiste.

S28 : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon.

S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

S20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

S36/37/39 : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

- PROTECTION ENVIRONNEMENT :

- Installations classées : Nomenclature des installations classées (FRANCE)

Dépôts de produits agro-pharmaceutiques

Stockage Rubrique n° 1155.

16 - AUTRES INFORMATIONS

- Type d'utilisation : Préparation fongicide.

- Dose d'emploi : 0,25 l/ha ou 0,40 l/ha selon la culture traitée et l'objectif visé.

- Stabilité : La durée de conservation du produit est de 3 ans minimum dans son emballage d'origine, en respectant les températures mini et maxi de stockage (confère article 10-2-6 du Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides).

17 - VALIDITE DES INFORMATIONS

- Dernière(s) modification(s) : 25/09/03

4 REGLEMENT TRANSPORT

====> Désignation

====> Chiffre de l'énumération

====> Désignation

====> Page

====> Etiquette(s) de danger

15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

====> Conseil(s) de prudence

- Validité : Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date du 25/09/03

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuels encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.